



paroisse NOTRE-DAME DE LORETTE

Fraternités Paroissiales
2018/2019

Enseignement 13

Il jugera les vivants et les morts

Matthieu 18, 15-22

Correction fraternelle

¹⁵ Si ton frère a commis un péché contre toi, va lui faire des reproches seul à seul. S'il t'écoute, tu as gagné ton frère. ¹⁶ S'il ne t'écoute pas, prends en plus avec toi une ou deux personnes afin que toute l'affaire soit réglée sur la parole de deux ou trois témoins. ¹⁷ S'il refuse de les écouter, dis-le à l'assemblée de l'Église ; s'il refuse encore d'écouter l'Église, considère-le comme un païen et un publicain.

Pardon des offenses

²¹ Alors Pierre s'approcha de Jésus pour lui demander : « Seigneur, lorsque mon frère commettra des fautes contre moi, combien de fois dois-je lui pardonner ? Jusqu'à sept fois ? » ²² Jésus lui répondit : « Je ne te dis pas jusqu'à sept fois, mais jusqu'à soixante-dix fois sept fois.

Pour un temps de réflexion commune

Après avoir écouté l'enseignement ensemble, chacun est invité à réagir succinctement sur le ou les points qu'il retient. Il est bon, dans ce premier tour de table de ne pas réagir sur l'intervention de chacun.

Ces quelques questions peuvent susciter la suite du dialogue :

Le pardon est-il forcément réciproque ?

Est-il plus facile de pardonner ou de demander pardon ?

Comment articuler miséricorde et vérité ?